



Giro.com

DECEMBRE 2015

Le mot du maire

Je ne peux écrire ce dernier mot du maire 2015 sans évoquer le drame qui s'est déroulé à Paris, le 13 novembre, sans penser aux personnes froidement assassinées lors des attentats terroristes tout simplement parce qu'elles profitaient de la vie, parce qu'elles étaient au spectacle ou réunies à la terrasse d'un café.

Comme lors des assassinats de janvier 2015 au siège du journal Charlie hebdo et dans l'hyper cacher de la porte de Vincennes, ces lâches attentats ont suscité beaucoup d'émotion, de compassion en France, en Europe et dans le monde entier. Pourquoi ces crimes odieux et lâches perpétrés par des hommes et des femmes fanatisés ?

La cible, c'est notre humanité, les valeurs que la France défend et représente : la liberté, l'égalité.

La cible, c'est notre unité nationale. Le terrorisme de Daech veut que les Français se communautarisent et se divisent. Nous ne tomberons pas dans ce piège. Nous ne ferons ni amalgame, ni généralisation. Nous saurons préserver la fraternité qui nous unit.

La cible, c'est notre stabilité économique. C'est pour cette raison que des décisions doivent être prises, des actions engagées. Le gouvernement et les parlementaires français s'y emploient afin de riposter et de protéger efficacement. Une nouvelle forme de guerre est déclarée.

Nous saurons surmonter cette épreuve en citoyens responsables. La vie ne doit pas s'arrêter ; elle continue dans les familles, dans les associations, sur les lieux de travail, dans les quartiers, dans notre ville.

En ce mois de décembre, je vous souhaite, à toutes et à tous, de bonnes fêtes de fin d'année.

Jacques COLIN

FLEURISSEMENT

Toujours plus nombreux, les participants au concours communal de fleurissement ont été invités en mairie le vendredi 13 novembre pour la remise des prix.

Le jury a apprécié les efforts des 15 candidats qui ont été remerciés et félicités pour leur contribution à la mise en valeur de notre commune. Il a souhaité mettre à l'honneur : Claire Sudre, Micheline Bougroun et Marie-Noëlle Gally ainsi que Francis Levêque et Marcel Zimmermann qui ont offert au regard des passants un fleurissement particulièrement soigné et

d'une grande variété.

A noter cette année que toutes les catégories du concours étaient représentées, y compris la catégorie "commerce" avec la participation d'Anne Chhim du "Soleil levant".

Après plusieurs années de loyaux services en tant que membre du jury, André Ray a souhaité être remplacé et a été remercié chaleureusement. La cérémonie s'est naturellement achevée dans la convivialité autour du verre de l'amitié.

Emmanuelle ALLEMANN



SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ

Les 17 jeunes élus présents à la réunion du CMA du 7 novembre ont planché sur le calendrier des actions choisies pour l'année scolaire.

Une fois de plus, ce sont les incivilités qui ont été au centre des discussions et des préoccupations des jeunes élus. Ainsi, sur le thème de la sécurité routière, les stationnements gênants le long de certaines rues de la commune et les excès de vitesse ont été évoqués : voitures garées sur les trottoirs de l'avenue Jean Moulin, de l'avenue de Schwabmünchen, de la rue du Rosemont et du quartier des Vosges, voitures et bus qui roulent vite et éblouissent les élèves dans l'avenue Jean Moulin. Le Maire a pris note et va demander plus de "rondes" du garde champêtre. La matérialisation de la zone 30 qui concrétise l'action menée au cours de la précédente session a été bien accueillie par les jeunes élus.

En attendant de connaître la date du carnaval, le CMA organisera l'action

"Giro Propre" le samedi 30 avril puis l'opération "Prévention routière" le samedi 21 mai ainsi que l'action "Savoureuse Propre" le samedi 18 juin 2016.

Le CMA souhaite communiquer mieux et plus pour qu'il y ait plus de participants lors de la réalisation de toutes ces actions, notamment par la distribution de flyers, des articles dans la presse écrite et des messages à la radio (un correspondant de France Bleu a assisté à cette réunion). Le Maire a indiqué que le CMA sera mis en avant lors des vœux du 16 janvier avec la lecture d'un texte rédigé par les jeunes élus, tout comme il le sera lors des commémorations patriotiques organisées dans la commune.

Matthis, dans son rôle de relayeur, a souhaité que le CMA travaille étroitement avec le Souvenir Français pour relayer les actions de cette association. Geneviève Perros, Présidente de l'association, sera invitée à une réunion du CMA pour nous parler de ces actions.

Alphonse MBOUKOU

R E P A S D E S A N C I E N S

140 têtes argentées étaient réunies dans le réfectoire du collège Val de Rosemont le dimanche 15 novembre pour le traditionnel "repas des Anciens". En dépit, et peut être même en raison, des circonstances tragiques qui ont endeuillé ce weekend d'automne, tous ont apprécié ce moment de convivialité, certains aspirant même à ce qu'il se renouvelle plus fréquemment. Feuilleté de saumon, coq au vin et bavarois aux poires préparés par l'équipe de cuisine du collège ne sont pas restés dans les assiettes et ses membres ont été chaleureusement remerciés pour la qualité de leur ouvrage.

Christian CODDET



T O M B E L A N E I G E . . .

Les voies départementales sont déneigées par le service des routes du département ; il s'agit de la D465 (1^{ère} DFL, Grande rue et faubourg de Belfort), de la RD 12 (faubourg de France, rue Thiers, rue Maginot, faubourg d'Alsace) et de la RD 14 (rue du Rosemont et avenue de Schwabmünchen)

La commune déneige 20 km, (soit un circuit de 40 à 45 km) de voies communales réparties sur deux secteurs :

- le secteur nord attribué à l'entreprise Roland Lehmann de Vescemont suite à un appel à concurrence ;
- le secteur sud déneigé par les services techniques de la commune.

Dans chaque secteur, des priorités de déneigement sont établies : écoles, centre de secours, collège, entreprises, voies les plus utilisées ...

Lors du déneigement, le chasse-neige est un véhicule prioritaire comme un véhicule des services de secours ou de la police. Il peut emprunter les voies en sens interdit. Garez votre véhicule ou arrêtez-vous pour laisser passer le chasse-neige si la voie est trop étroite. Pour la période hivernale, il est nécessaire d'équiper votre véhicule de pneus adaptés.

Stationnement : Evitez de garer votre véhicule sur les bords des voies afin de permettre le passage optimal de la lame du chasse-neige. Dans certaines rues étroites, le stationnement sera interdit pendant l'hiver de façon à pouvoir déneiger. La rue du Paradis des Loups n'a pas pu être déneigée certains jours pendant l'hiver 2014-2015 en raison de la présence de véhicules. Les véhicules gênants seront mis en fourrière.

Parkings : le déneigement d'un parking reste un problème ; la présence de 2 véhicules sur le parking de la mairie, par exemple, peut empêcher tout travail. Les parkings seront interdits de stationnement certaines demi-journées afin d'effectuer le déneigement dans de bonnes conditions. La mise en fourrière sera également utilisée pour l'enlèvement des véhicules gênants.

Trottoirs : le déneigement des trottoirs incombe au riverain. Si vous avez plus de 70 ans ou êtes dans l'impossibilité physique d'effectuer ce travail (certificat médical), un service payant, suivi par Marie-Françoise Bony, adjointe à l'action sociale, est mis en place par le CCAS.



Chute de neige des toits : il est de notoriété que la neige peut tomber en abondance et glisser des toits. Il est vivement recommandé à chacun d'en prendre conscience et d'éviter un stationnement (véhicule ou personne) aux endroits dangereux.

Déneigement de votre entrée : Il est formellement interdit de rejeter la neige sur la rue. Vous risquez une verbalisation et votre responsabilité sera engagée en cas d'accident.

Le travail de déneigement est un travail pénible : travail de nuit, travail le dimanche, les jours fériés, attention soutenue. Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à faciliter ce travail.

Jacques COLIN

ESQUISSE

Le mois dernier nous annonçons le lancement des études pour l'aménagement de l'école Dr. Benoît en vue du regroupement de nos 2 écoles primaires à la rentrée 2016. Ce mois-ci nous pouvons déjà vous présenter l'esquisse du cabinet d'architecture qui a été approuvée par la municipalité. Les prochaines étapes passeront par l'approbation de l'avant-projet sommaire, puis de l'avant-projet détaillé avant d'arriver à l'instruction du permis de construire et à l'appel d'offre auprès des entreprises. Le chantier devrait s'ouvrir au début du printemps avec une durée de construction d'environ 6 mois.

Christian CODDET



S U C C E S

Eglise comble et public comblé ! Plus de 600 personnes se sont retrouvées le dimanche 8 novembre en l'Eglise Saint-Jean-Baptiste pour goûter aux polyphonies corses de l'ensemble A Vuciata. un énorme succès donc à l'échelle de notre ville. Félicitations aux organisateurs, Orgalie et les Amis de l'orgue !

Thierry MARLINE



GIROPRACTIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17

Mairie : 03 84 27 14 18

Pompiers :18

SAMU :15

ErDF : 09 72 67 50 90

GrDF : 08 00 47 33 33

Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19

CCHS assainissement: 03 84 27 15 98

Pharmacie de garde : 03 84 27 72 16

Médecin de garde: 3966

Contacts internet à disposition:

mairie@giromagny.fr

giro.com@giromagny.fr

EN DECEMBRE

Jeudi 2 : # Passage de la déchetterie mobile au stade Edouard Travers, rue Jean Moulin, de 12h00 à 19h00.

Samedi 5 : # Cérémonie commémorative en honneur des morts en Afrique du Nord, à 16h30 au square du Souvenir.

Dimanche 6 : # 1^{er} tour des élections régionales. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00.

Mardi 8 : # Conseil Communautaire au siège de la Communauté, allée de la Grande Prairie, à 18h00.

Samedi 12 : # Concert de l'Harmonie de Giromagny à 20h00 à l'église Saint-Jean-Baptiste.

Dimanche 13 : # 2^{ème} tour des élections régionales. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00.

Jeudi 17 : # Conseil Municipal à 20h00 en salle du conseil de la mairie.

Vendredi 18 : # Noël des écoles.

CADEAUX



Tous nos aînés qui n'ont pas pu participer au traditionnel repas des Anciens sont invités à venir retirer en mairie le vendredi 11 décembre entre 9h00 et 12h00 ou entre 14h00 et 17h00 leur "coli de Noël".

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur <http://www.giromagny.fr>

Mise en page

Christian CODDET

Direction de la publication

Jacques COLIN

Imprimé en 1800 ex. par AZ Imprimerie
N° 162 - Dépôt légal 12-2015

RENDEZ-VOUS GOURMAND

BOULES DE POILUS

Une recette d'Hélène

Ingrédients : 2 œufs, 500 g de farine, 200 g beurre, 200 g de sucre cristallisé, 4 cuillères à soupe de lait, 1 paquet de levure chimique, 1 paquet de sucre vanillé.

Mélanger les œufs avec le sucre puis le beurre ramolli, le lait, la farine, la levure et le sucre vanillé. Avec la pâte ainsi obtenue faire des petites boules et les rouler dans du sucre cristallisé puis cuire 20 min au four à 180°C.

Astuce : ces petits gâteaux se conservent très longtemps !

Rendez-vous dans notre prochain numéro pour un autre rendez-vous gourmand. Merci de me contacter via l'accueil de la Mairie pour partager vos recettes. *Dominique VALLOT*



AVIS A LA POPULATION

Le décret n°2015-808 relatif au plan d'action pour les mobilités réduites contient plusieurs dispositions pour favoriser la circulation des piétons et des vélos.

Parmi elles, la création d'un nouvel article dans le code de la route qui punit d'une amende forfaitaire de 135 € les arrêts ou stationnements "très gênants". Sont notamment considérés comme "très gênants", l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule :

- dans une voie de bus,
- sur un emplacement réservé aux handicapés ou aux transports de fonds,

- sur les passages piétonniers,
- sur les voies vertes et pistes cyclables,
- à proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation lorsque le gabarit du véhicule est susceptible de masquer cette signalisation à la vue des autres usagers,
- au droit des bouches d'incendie,
- sur les trottoirs "à l'exception des motocyclettes, tricycles à moteur et cyclo-moteurs".

Le stationnement sur un trottoir, infraction la plus couramment constatée, coûtera désormais 135 € et non plus 35 €.

Jacques COLIN

CHERCHONS L'ERREUR !

